

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N°: 99
JUILLET 2024



LES PERMANENCES
LE MOT DU MAIRE
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE

Le compostage partagé s'installe à Chaulnes



smitom
DU SANTERRE

COMPOST
et vous ?

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier, 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
accueil@mairiechaulnes.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

**MISSION LOCALE**

M.E.E.F.

Santerre Haute Somme

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de Péronne.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale

De Haute Picardie

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain Ségouffin

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Ludovic Antiochus

Dossier d'inscription disponible sur le site : chaulnes

Rubrique «accueil de loisirs».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

06.11.57.08.63 / ludovic_antiochus@orange.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

l'été arrivant, il me faut rappeler les obligations de chacun en terme de bon voisinage et comme toujours, de respect les uns envers les autres : nuisances sonores, entretien des terrains, heures et jours de tonte, ... Comme nous l'écrivons régulièrement à travers ces pages, le bien-vivre ensemble implique un effort collectif, mais... est-ce vraiment un effort ?

La saison estivale de 2023 avait été propice à la prolifération de nuisibles en tous genres : moustiques, rats, ... La météo actuelle risque encore de favoriser ce problème où, là aussi, une vigilance s'impose : élimination des eaux stagnantes, entretien des poulaillers, ... La commune fait au mieux de son côté : dératisation, démoustication, dépigeonnage, ..., mais ne peut intervenir en domaine privé, sauf à rappeler ces obligations.

L'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires ne facilite pas non plus la tâche de nos employés communaux, qui doivent s'adapter en revenant à des techniques manuelles, très chronophages, sachant qu'ils sont aussi dépendants de la pluviométrie de cette année. Soyons tolérants, un peu d'herbe vaut mieux que des dépôts de détritrus ou autres incivilités pour lesquels ils passent malheureusement beaucoup trop de temps.

On ne peut passer sous silence la situation « politique » de notre pays. Quelles que soient les opinions de chacun, quel que soit le bulletin de vote choisi, la tâche pour nos gouvernants s'annonce très compliquée. De plus, je crains que, au niveau des collectivités (communes, intercommunalités, ...), nous subissions de grosses coupes sombres (déjà en cours d'ailleurs) en termes de dotations, subventions, aides de l'état. Dans le dernier bulletin municipal, nous vous annoncions que la commune n'avait, une fois encore, pas augmenté ses taux d'imposition, de même que la communauté de communes. Combien de temps pourrons-nous encore tenir ? C'est le défi, entre autres, qui nous attend pour les mois à venir.

Je vous souhaite en attendant un excellent été à toutes et à tous.

Thierry Linéatte

Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

accueil@mairiechaulnes.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation

en hypnose et technique EMDR,

maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,

Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05

(ou sur Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12

(le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,
1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens
1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet
(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens
2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTROENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens
Le mardi matin

tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER 

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK 

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le
3237 (accessible 24h/24).

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.

DOCTEUR GÉNÉRALISTE ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

AMANDINE MENDY

77, avenue Aristide Briand / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie

 Amandine & sa naturopathie

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2024

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux, Mme Emilie Aberbour.

Conseillers Municipaux titulaires excusés :

- Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
- M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
- M. Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
- Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle
- M. Grégory Devaux

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

M. Linéatte renouvelle les condoléances de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal à M. Lecot, Mme Lecot-Robit et Mme Hochart pour les deuils respectifs qui les ont touchés.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 11 MARS 2024

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour. Il demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour : vente d'un terrain dans le lotissement du tour de ville. Demande accordée à l'unanimité.

III. VOTE DE TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés l'an dernier :

- taxe foncier bâti : 29,50 %
- taxe foncier non bâti : 11,91 %
- taxe d'habitation : 11,47 %
- cotisation foncière des entreprises : 10,89 %

Il rappelle également que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises) est remplacée par la perception d'une fraction de la part TVA, et d'une dotation « fonds verts » sous condition de présentation de projets entrant dans son champ d'action. M. Linéatte présente les montants des produits attendus par rapport à ces taux et les différentes autres dotations et allocations compensatrices qui seront perçues en 2024.

A l'examen de ces chiffres, il propose de reconduire pour cette année les mêmes taux d'imposition.

M. Lecot rappelle que l'état a, cette année encore, décidé de lui-même une augmentation des bases fiscales de 3,9 %. Aussi, bien que la commune n'augmente pas ses taux, il y aura quand même une incidence à la hausse sur les taxes foncières des administrés.

M. Cheval rappelle que les besoins de l'état en termes d'économies budgétaires vont également se ressentir au niveau des subventions d'investissement.

La reconduction des taux d'imposition cités ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

IV. BUDGET COMMUNE 2024

Monsieur le Maire informe que la commission finances s'est réunie deux fois afin d'élaborer ce budget. Les documents remis présentent le budget voté en 2023, le compte administratif de la même année voté début 2024 et les prévisions pour cette année.

Section fonctionnement :

-dépenses : 1 757 669,32 € / recettes : 1 757 669,32 €

Section investissement :

-dépenses : 3 230 923,06 € / recettes : 3 230 923,06 €

Dépenses de fonctionnement : on constate une augmentation des charges avec des prévisions pessimistes pour les dépenses d'énergie, au chapitre 11 (charges à caractère général). Plusieurs articles sont réajustés (urbanisme, assurances, alimentation, transports, téléalarmes,...). L'augmentation de ce chapitre, due essentiellement aux coûts de l'énergie, sera limitée à 3 %.

Le chapitre 12 (charges de personnel) n'amène pas de remarques particulières. M. le Maire informe néanmoins de l'arrêt du contrat PEC en cours par son bénéficiaire.

Le chapitre 14 (charges à caractère général) laisse apparaître une nouvelle augmentation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (+3000 €). Bonne nouvelle à confirmer : la garantie de recettes versée par l'état au moment du COVID aux communes a été remboursée en partie l'an dernier. Il semblerait qu'il n'y aurait pas de remboursement de la seconde partie cette année.

Recettes de fonctionnement : M. le Maire rappelle qu'au moment du compte administratif (conseil municipal du 11 mars), une affectation complémentaire de 390 000 € a été basculée des recettes de fonctionnement vers la section investissement. Par conséquent, le virement : fonctionnement vers investissement est en baisse par rapport à l'an dernier.

Question en suspens : la DGF semble répartie en deux parts, dont l'une passerait désormais par la communauté de communes, censée reverser cette part aux communes. Ce point devra être éclairci, néanmoins la commune ne touche actuellement que la première part par douzièmes, ce qui pénalise les recettes actuelles.

Dépenses d'investissement : à la demande de notre percepteur, les restes à réaliser 2023 apparaissent, en dépenses et en recettes, « d'un seul bloc ». Cela apporte moins de clarté à la lecture de cette section, aussi ces RAR ont été indiqués pour chaque projet inscrit. Autre remarque, les projets qui s'étalent sur plusieurs exercices (église) ont dû être inscrits dans leur entier. L'obligation d'équilibre des sections entraîne l'inscription d'un emprunt virtuel en recettes d'investissement.

Les projets sont déjà connus du conseil municipal, puisque régulièrement abordés en réunions : friche commerciale 11 A. Briand (suite), église, parc de loisirs intergénérationnel, éclairage public, signalétique,...

Ces dépenses entraînent une forte part de TVA, qui est remboursée en grande partie l'année suivante. Afin de ne pas mettre à mal la trésorerie communale cette année, M. Linéatte évoque la possibilité d'établir une « avance de trésorerie » sur un an auprès de la banque des territoires, correspondant à cette TVA.

M. Cheval pense que sur des projets conséquents financièrement, durables et « profitables » à plusieurs générations comme l'église, il ne serait pas non plus anormal de contracter un emprunt à long terme, de façon à étaler la charge financière.

Un rendez-vous est prévu le 19/04 avec la banque des territoires.

Recettes d'investissement : mêmes remarques que ci-dessus : double inscription des restes à réaliser, emprunt virtuel, sont inscrits également les subventions attendues, le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation complémentaire en provenance des recettes de fonctionnement.

Le budget communal est adopté à l'unanimité

V. BUDGET LOTISSEMENT DU TOUR DE VILLE

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 379 909,48 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 302 181,14 €.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire informe qu'une parcelle sur les deux restantes pourrait être vendue d'ici peu. Après négociation et proposition de la commission des finances, le prix de cette vente serait fixé à 24 000 €.

Adopté à l'unanimité

VI. MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire informe que suite au passage à la nomenclature comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. De plus, concernant les dépenses imprévues, et dans la limite de 2% des dépenses réelles de fonctionnement, il ne sera plus utile de compenser par des recettes budgétaires. M. Linéatte précise que le conseil municipal sera informé de ces mouvements de crédits.

Adopté à l'unanimité

VII. APPEL D'OFFRES SIGNALÉTIQUE

Une commission d'appel d'offres entre les communes de Chaulnes et Rosières s'est tenue afin d'examiner les offres des entreprises ayant répondu au marché signalétique. Trois réponses ont été enregistrées. La commission propose aux conseils municipaux respectifs de retenir la proposition de la société « Empreinte », mieux-disante avec les offres financières suivantes :

-Chaulnes : 127 547 € HT.

-Rosières : 101 959 € HT.

M. le Maire précise que la différence entre les deux communes provient du nombre supérieur de lattes et supports, dus à la dispersion des commerces et entreprises pour Chaulnes, et la présence du panneau d'entrée de zone industrielle.

Mme Lebrun-Merlin demande quand seront effectuées les installations ?

M. Linéatte : après lancement des ordres de service, deux mois sont nécessaires pour les préparations, bons à tirer,... On peut envisager un début de travaux en Septembre.

Adopté à l'unanimité

VIII. SIGNALÉTIQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente le plan de financement du projet signalétique :

DESIGNATION	MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE EN CENTRE-BOURG
ADRESSE	Périmètre communal
VILLE	CHAULNES

	H.T
DEPENSES	
AMO phase étude	4 900,00 €
Réalisation d'un schéma de signalisation pluricommunal	18 700,00 €
Mission complémentaire	3 200,00 €
AMO phase travaux	15 900,00 €
Fabrication et pose des matériels	127 547,00 €
TOTAL	170 247,00 €

	H.T	
RESSOURCES		
Banque des territoires (financement étude et AMO)	23 700,00 €	
Département de la Somme	51 018,80 €	40% de l'investissement
Région Hauts-de-France dont :	60 518,80 €	40% de l'investissement
- investissement	51 018,80 €	20% de l'étude et du coût des AMO
- étude/AMO	7 900,00 €	50% du coût de la mission complémentaire
- étude mission complémentaire	1 600,00 €	
Commune	35 009,40 €	
TOTAL	170 247,00 €	

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions au département (51 018,80 €) et à la région (60 518,80 €).

Adopté à l'unanimité

IX. PLAN DE FINANCEMENT : PARC DE LOISIRS RUE DE PERTAIN

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet de parc de loisirs intergénérationnel rue de Pertain :

DESIGNATION		PLAN DE FINANCEMENT GENERAL		
ADRESSE		AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS ET DE RENCONTRE INTERGENERATIONNEL		
VILLE		Rue de Pertain CHAULNES		
DEPENSES		H.T		
Aménagement d'un espace de loisirs et de rencontre intergénérationnel dont:				
Acquisitions		73 210,00 €		
Etudes techniques		15 423,00 €		
SPS+CT		2 900,00 €		
City-stade		75 903,00 €		
Lot 1		200 383,36 €		
Lot 2		236 170,51 €		
TOTAL		603 989,87 €		
RESSOURCES		H.T		Taux - %
DETR		40 415,00 €		6,69
Région Hdf RCVCB		164 099,35 €		27,17
Département		204 982,75 €		33,94
Département "Amendes de police"		6 408,96 €		1,06
Leader Gal		70 000,00 €		11,59
Contribution MSE LES KERLES		2 494,24 €		0,41
Commune		115 989,57 €		19,14
TOTAL		603 989,87 €		100,00

M. le Maire informe que dans le cadre de la loi interdisant tout abattage et gros élagage d'arbres entre le 15 Mars et le 15 Août, et ce afin de favoriser la nidification des oiseaux, le planning des travaux a été adapté en conséquence. Les travaux excluant l'intervention sur les arbres pourront avoir lieu et les plantations sont de toute façon prévues après l'été.

M. Lecot et Mme Lecot-Robit demandent quand sera installé le citystade.

M. Linéatte : c'est une des premières actions à engager début mai, puisque le planning prévoit la création d'une voirie provisoire afin de créer la plateforme sur laquelle sera posé le citystade.

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer la demande de subvention au titre des amendes de police, pour la partie parking.

M. Cheval propose d'établir également, dans la mesure où la convention entre la région et le PETR a été signée, une délibération par anticipation pour la demande de subvention LEADER-GAL.

Adoptées à l'unanimité

Informations diverses

M. Noblécourt remercie les employés communaux pour leur aide lors du Metal Fest et les autres manifestations organisées par l'OCLC.

M. Gance signale que dans le cadre de l'échange, au mois de Mai, entre les comités de jumelage de Chaulnes et Edemissen, 62 Allemands sont attendus et le comité de jumelage cherche encore des familles d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 mai 2024

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

Conseillers Municipaux titulaires excusés :

- Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
- M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
- M. Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
- Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet
- Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
- Mme Virginie Masson

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 15 AVRIL 2024

Monsieur le Maire apporte quelques modifications au procès - verbal du 15 avril 2024 :

- Emilie Aberbour était présente (notée absente) ;
- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2024 à la place du 6 février 2024.

Le P.V. de la séance précédente est ensuite adopté à l'unanimité.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la commission communale des finances, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions 2024 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2024	Nom de l'association	Subvention 2024
ACPG Section Cantonale	100 €	Familles Rurales	1 500€
Batterie fanfare de Lihons	0€	AAE Football	7000€
Boules Chaulnoises	200€	Judo Club	700 €
C.P.G – CATM	200 €	Comité de jumelage	3 500€
CROIX DE GUERRE	50€	Longue Paume	1 500€
Chasse	150€	Marche Randonnée	320€
Chorale	370€	Moto Club Desperados	200€
Club de l'Amitié	100€	OCLC	5 000 €
Coop.Ecole Primaire	1500€	SARCOM	5 500€
Cyclo Club	250€	Souvenir Français	100€
Danses de Salon	250 €	Baby-foot du Santerre	200€
Donneurs de Sang	200€	Festi Lihons	1 000 €

Subvention exceptionnelle :

- Longue Paume : 1 000 € pour les Championnats de France 2/2 organisés à Chaulnes.

M. Thomas Poulet : pourquoi ne pas attribuer cette subvention tous les ans à la Longue Paume ?

M. Thierry Linéatte : ça pourrait être une possibilité mais il faudrait qu'ils organisent les championnats de France tous les ans.

M. Cheval : par rapport à l'activité du club (longue paume + badminton), une subvention annuelle de 2500 € pourrait se justifier.

Subvention batterie fanfare de Lihons : celle-ci participant au Festi Lihons, il est proposé de verser la subvention habituelle directement au Festi Lihons (d'un commun accord entre les 2 associations et la mairie).

Le Jumelage : le bureau a décidé de ne plus subventionner les associations qui participent au jumelage Chaulnes – Edemissen et souhaite revenir au système d'attribution de subvention antérieur soit : subvention en fonction de la ville qui accueille. Pour cette année, Chaulnes accueillant Edemissen, la subvention proposée est de 3 500 €, elle sera revue l'an prochain.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les membres du conseil municipal qui ont participé à cet échange Chaulnes – Edemissen cette année.

M. Grégory Devaux précise que les Allemands vont revenir pour participer au Festi Lihons et pour un échange avec la chorale d'Edemissen, l'école de musique et la chorale en Santerre au mois de novembre. Un programme bien chargé pour le jumelage Chaulnes Edemissen en 2024.

L'OCLC souhaite relancer les festivités du 15 août (bourse aux armes, réderie, marché artisanal, mini feu d'artifices...), la commission propose donc d'augmenter leur subvention de 500 € cette année.

SARCOM : il est proposé de verser la même subvention que l'an passé soit 5 500 € malgré une demande d'augmentation de l'association (11 000 €). Cette subvention pourrait être revue selon le bilan de la manifestation.

M. Lecot est contre la subvention proposée pour le foot : 7 000 €. Il se demande à qui profite réellement cette subvention.

M. Thierry Linéatte : les 7 000 € vont essentiellement dans les équipements, les frais d'arbitrage et de licences. Seuls 60 €/an (cotisation) sont réclamés aux adhérents, cette somme est minime par rapport aux activités proposées. L'objectif est qu'un maximum de jeunes puissent pratiquer une activité sportive. Les indemnités versées aux éducateurs proviennent essentiellement du sponsoring.

M. Lecot voudrait savoir quelles sont les tâches confiées à l'éducateur sportif du football et connaître son emploi du temps en tant qu'agent municipal ?

M. Thierry Linéatte : Le poste va évoluer car il ne sera plus en charge des joueurs seniors et 17 ans. Les 35 heures vont donc être recadrées et sa fiche de poste modifiée.

M. Thomas Poulet précise que le club a une équipe qui joue en ligue régionale, qu'il est obligatoire d'avoir un entraîneur diplômé et que cela a donc un coût pour le club.

Subvention Football : Monsieur Thierry Linéatte (+ pouvoir Maryse Hochart) et M. Thomas Poulet (+ pouvoir Claire Lecot-Robit) s'abstiennent. M. Régis Lecot vote contre.

Subvention Danses de Salon : Anne (+ pouvoir Angéline Darras) et Claude Merlin s'abstiennent.

Subvention OCLC : M. Arnaud Noblécourt, M. Benoit Gance et Mme Géraldine Lefèvre s'abstiennent.

Anciens combattants : Nadège Latapie-Copé s'abstient.

Adopté à l'unanimité

IV. ACHAT PARCELLE ZONE INDUSTRIELLE

Une entreprise de transport basée sur la zone industrielle a acquis de nouvelles parcelles. Un bornage a donc dû être fait et il s'avère que le géomètre a constaté une erreur de bornage antérieur : en effet 3 bornes se trouvent au milieu de la voirie communale y compris avec les réseaux de la commune. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation. L'entreprise propose donc à la commune de racheter les parties concernées par cette erreur de bornage à un prix de 40,25 € / m² (parcelle métrée : 603 m²). La commune doit récupérer la voirie et les réseaux. Mais M. le Maire précise que ce coût a été proposé par l'entreprise en prenant le ratio au m², bâtiment compris, tel qu'elle l'a acquis.

M. Philippe Cheval : ce prix correspond au prix d'achat de la parcelle avec un bâtiment dessus, nous n'achetons pas de bâtiment ! Il propose d'intervenir auprès de la Sous – Préfecture pour régulariser cette situation. Si le contraire s'était produit la commune l'aurait revendue pour l'euro symbolique. Ce n'est pas le prix de vente d'un terrain en zone industrielle. Il faut faire intervenir les domaines pour obtenir leur estimation. Nous ne sommes pas responsables de cette erreur et nous récupérons juste un bout de trottoir, pas un bâtiment.

Le conseil municipal réclame donc l'intervention de la Sous – Préfecture ainsi que l'avis des domaines et vote contre cet achat de parcelle.

V. CONVENTION COMMUNE/SMITOM/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPOSTAGE PARTAGÉ

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) renforce la réglementation en matière de prévention et de valorisation des biodéchets. Elle fixe une obligation de généralisation de tri à la source des biodéchets pour les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Dans un souci de cohérence de territoire et d'adéquation avec la typologie d'habitat de celui-ci, le SMITOM du Santerre et la Communauté de Communes Terre de Picardie mettent en œuvre un dispositif de gestion de proximité des biodéchets. Celui-ci se matérialise par la mise à disposition de composteurs domestiques individuels pour les ménages disposant d'un domicile avec « extérieur » et la mise en place d'installations de compostage partagé dans les bourgs centres de plus de 1 000 habitants.

Monsieur le Maire présente donc la convention qui a pour objet d'établir les modalités de création et de suivi des sites de compostage communaux de Chaulnes, les engagements des acteurs ainsi que leurs relations. Il demande ensuite l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention tripartite (commune/SMITOM/Communauté de communes).

Adopté à l'unanimité

VI. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA FDE

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination. Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ». Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Adopté à l'unanimité

VII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

Suite aux récentes évolutions d'entretien du cimetière (engazonnement des allées et des espaces inter-tombes), il est nécessaire de procéder à une modification dans le règlement du cimetière :

Article 7 : Travaux

d) plantations :

Rajouter la phrase : il est demandé aux visiteurs de ne pas désherber les endroits engazonnés.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le règlement du cimetière.

Adopté à l'unanimité

VIII. CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG80

L'article L.812-3 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents. Pour répondre à cette obligation, le centre de gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire. La dernière convention date de 2010, il convient donc de signer une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques. Cette convention est donc actualisée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années et qui remplace la précédente.

Adopté à l'unanimité

IX. QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée au conseil municipal par M. Régis Lecot :

Serait-il possible d'envisager l'embauche d'un garde champêtre ou d'un policier municipal pour maintenir le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ?

M. Thierry Linéatte : il n'y a plus beaucoup de concours de garde champêtre aussi il serait préférable de s'orienter vers le choix d'une police municipale. Cela me soulagerait en effet, mais cela à un coût (bureau, véhicule...). Je vous propose d'étudier la faisabilité de ce projet plus en profondeur et l'incidence sur les taux d'imposition locaux pour pouvoir financer ce poste.

M. Philippe Cheval : de plus, je pense qu'à l'heure actuelle il faudrait une police municipale armée.

M. Thomas Poulet : peut-on mutualiser ce poste ?

M. Thierry Linéatte : non, car les communes auraient besoin de cet agent aux mêmes moments, exemple à la sortie des écoles. C'est donc impossible.

M. Benoit Gance : cet agent pourra peut-être exercer ses fonctions à mi-temps comme policier municipal et à mi-temps en tant qu'agent technique.

M. Thierry Linéatte : oui, même si je pense qu'il sera compliqué de trouver un policier municipal qui accepte d'exercer également les missions d'agent technique.

Monsieur le Maire propose d'apporter des réponses au prochain conseil municipal afin d'envisager l'embauche d'une police municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



NOUVELLE ADRESSE MAIL

**POUR CONTACTER LA MAIRIE DE CHAULNES, VOUS
DEVEZ DÉSORMAIS UTILISER CETTE ADRESSE :**

accueil@mairiechaulnes.fr



Un nouveau look pour l'église de Chaulnes

La commune de Chaulnes s'est lancée dans la rénovation de son église, qui va se refaire une beauté.

Ce chantier va durer un long moment. Le clocher est en cours de restauration : changement des poutres abîmées, liteaux et ardoises... Un nouveau coq sera posé en juillet après une bénédiction par le curé.

En ce moment, la façade de l'église est nettoyée centimètre par centimètre. Beaucoup de briques sont remplacées et les joints sont refaits.

Le côté jeu de paume, à l'arrière de l'église, puis le côté café seront refaits à tour de rôle. L'échafaudage sera déplacé au fur et à mesure. Ces travaux extérieurs dureront deux années.

En théorie, en 2026, sans mauvaises surprises, les peintures et fresques intérieures seront restaurées, l'éclairage rénové et le mécanisme des cloches remis à neuf, car il ne fonctionne plus depuis un long moment.

Certes, ces travaux occasionnent quelques désagréments pour accéder à l'église, mais le Seigneur est toujours là qui nous attend indéfectiblement.

[DOMINIQUE](#)



LA BÉNÉDICTION DU COQ DE L'ÉGLISE

Le coq perché sur les clochers des églises a une signification profonde et son origine remonte à des siècles.

Il annonce le lever du soleil : Le coq est traditionnellement associé au lever du soleil et au retour de la lumière. Sa présence au sommet des clochers symbolise la victoire de la lumière sur les ténèbres.

Dans le christianisme, le coq est également **le symbole de la vigilance du clergé**. Comme le coq chante au lever du jour, il rappelle aux prêtres et aux fidèles leur devoir de veiller sur la communauté.

Depuis le Moyen Âge, les coqs ornent les clochers des églises en Europe occidentale. Ils sont souvent en métal, parfois dorés, font face au vent et prêts à annoncer le nouveau jour.

En somme, le coq sur les clochers est bien plus qu'une simple girouette. Il incarne des valeurs spirituelles et rappelle l'importance de la lumière et de la vigilance dans la foi chrétienne.

Un nouveau coq, de style gothique, sera prochainement érigé au sommet du clocher de l'église. Il a été béni par l'abbé Jules Dossah au cours de la messe du samedi 06 juillet, en soirée.



CÉRÉMONIE DU 08 MAI

La cérémonie de commémoration du 79^{ème} anniversaire de la victoire du 08 mai 1945 a eu lieu le mercredi 08 mai à 10h15.

Un rassemblement s'est effectué place de la République et du Général De Gaulle pour former un cortège et déposer une gerbe au monument aux morts.

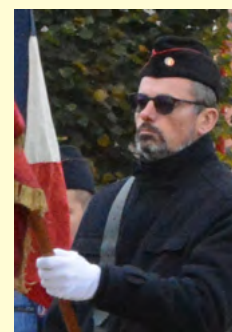
Un arrêt prolongé avec la pose d'un bouquet de fleurs par les enfants a eu lieu devant la plaque commémorative des Lieutenants GRENIER et TERPRAUT, située à côté de la mairie. Monsieur Yannick TERPRAUT fils du Lieutenant TERPRAUT a fait repeindre, par une entreprise locale, cette plaque. « *Ultime contribution qu'il se devait de faire pour perpétuer le souvenir de ces deux soldats* », nous dit-il dans un courrier adressé en Mairie.

Cette cérémonie s'est déroulée avec les sonneries de la Fanfare de Lihons et s'est clôturée par un vin d'honneur offert par les CPG-CATM.



Quelques jours après cette cérémonie, nous avons appris avec tristesse le décès d'un des porte-drapeaux, Christophe Darras, fils de Robert Darras, Président cantonal et de Geneviève Darras, Présidente de la section de Berny en Santerre pour les anciens combattants. Christophe âgé de 53 ans, engagé sur la Northern Sidecar cup 2024 a trouvé la mort, ainsi que son coéquipier, lors d'une course à Hengelo aux Pays Bas. Ces deux champions courraient en France et en Europe depuis plus de 20 ans.

Christophe était présent pour les cérémonies commémoratives sur la commune depuis 12 ans.



VISITE DU 11 AVENUE ARISTIDE BRIAND

Monsieur Stéphane Haussoulier, Président du Conseil Départemental de la Somme, accompagné de Madame Françoise Ragueneau, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Somme et de Monsieur Frédéric Demule, Conseiller Départemental, étaient en déplacement dans notre territoire le lundi 08 juillet. Ils ont souhaité visiter le 11 avenue Aristide Briand, dans le cadre des programmes « redynamisation des centres-bourgs » et « petites villes de demain ».

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du local commercial et des deux logements est prévue pour fin juillet. Thierry Linéatte a également abordé brièvement les différents projets en cours sur la commune (parc de loisirs, rénovation de l'église, signalétique...).



COLLÈGE ARISTIDE BRIAND

Aristide Briand au cœur du Monde !

Cette année fut riche en projets culturels et sportifs au collège Aristide Briand.

Nos jeunes élèves ont eu, pour beaucoup, la chance de faire une sortie et pour d'autres un voyage.

Au programme des voyages 2024, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre... rien de moins !

Vous avez déjà pu lire dans nos pages que notre établissement a fait le choix de parier sur la découverte et le renforcement des langues et de leur culture (Anglais, Allemand, Espagnol, Latin) sans renoncer aux autres enseignements.

Ces projets sont le fruit des efforts de l'ensemble de l'équipe éducative du collège de Chaulnes.

Le collège n'est pas une agence de voyage mais il est sans nul doute une large fenêtre ouverte sur le monde, un monde de découvertes, d'échanges, d'épanouissement et de souvenirs pour tous.

Imaginez-vous, le bonheur d'aller manger une vraie paëlla à Valencia, un bretzel typique à Berlin.

Imaginez-vous en train de découvrir des modes de vie différents et finalement si semblables.

Imaginez-vous parler environnement, crise de l'eau et futur au cœur de l'Espagne.

Imaginez-vous au centre de l'histoire et de la mémoire mondiale au pied des restes du mur de Berlin ou du mémorial des déportés.

Imaginez-vous, traverser la Manche, visiter Foxton et ses plages.

Imaginez-vous partager un pique-nique ou une confidence lors des nombreuses heures de route pour l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Espagne.

Imaginez-vous avoir 12, 13, 14 ans et vivre de si belles aventures...

Bal de fin d'année

190 élèves se sont déhanchés sur le dancefloor du collège de Chaulnes le mardi 02 juillet, sonnant ainsi la fin des épreuves du DNB (Diplôme National du Brevet).

6ème, 5ème, 4ème, 3ème, professeurs, AESH, assistants d'éducation, ... tous faisant la fête sur des musiques modernes et d'autres intemporelles, dansant, sautant, chantant.

Pour cette soirée hors norme, le thème « chic » avait été choisi, l'occasion pour les collégiens d'Aristide Briand de revêtir leur plus belle tenue.

Cette deuxième édition fut un véritable succès !

Comme l'an dernier, le bal s'est terminé par un mélange d'émotions pour les élèves de 3ème, où se sont mêlées la joie d'avoir pu célébrer ces années partagées et la peine de devoir se séparer pour vivre d'autres vies, plus grandes, plus lointaines, plus inconnues...pour le moment !

Ce fut également le moment de dire au revoir à notre très chère Mme Leclercq, assistante de direction depuis 18 ans au collège. Mme Leclercq rejoindra un nouvel établissement à la rentrée 2024. Nous lui souhaitons une bonne continuation et beaucoup de bonheur dans ses nouvelles missions. Son dévouement et sa personnalité attachante manqueront beaucoup à Aristide Briand, les collègues, les élèves et les parents.

Nous souhaitons à tous les élèves et le personnel du collège de Chaulnes de très belles vacances !



BOURSE AUX PLANTES

Sous le soleil et un ciel bleu, la bourse aux plantes de printemps a eu lieu le dimanche 12 mai, au milieu du marché du terroir. Elle a réuni les passionnés de plantes d'extérieur et d'intérieur, mais aussi les amoureux de jardins potagers....

Tous se sont donnés rendez-vous en octobre prochain pour la bourse aux plantes d'automne 👍 😊.



FÊTE LOCALE

Chaque été, les fêtes de village rassemblent habitants et visiteurs. Un rendez-vous traditionnel et incontournable, placé sous le signe de la convivialité.

Le moto club « Les Desperados » avait organisé une réderie place de la mairie, le samedi 01 juin. La pluie qui s'était invitée, toute la journée, a gâché et a écourté ce rassemblement.

La fête du village a eu lieu ce même week-end et n'a pas attiré la foule cette année !!!! Le beau temps n'était pas au rendez-vous non plus.



LE REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 21 avril.

Autour d'un bon repas, se sont retrouvées environ 120 personnes. Ce fut une journée où l'on a plaisir à se retrouver et à papoter. Il y règne toujours beaucoup de convivialité.



Les doyens de la journée étaient Madame Eliane Basseur et Monsieur Maurice Thel, tous deux âgés de 92 ans.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ S'INSTALLE À CHAULNES !



Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets se généralise partout en France. Le compostage est une solution simple qui permet de réduire de 30% le volume de sa poubelle ménagère tout en produisant du **compost**, un engrais organique bénéfique à la vie du sol.

Désormais, pour trier vos biodéchets, plusieurs solutions s'offrent à vous :

Le compostage individuel

Vous disposez d'un jardin ? L'opération « *Compost & vous* », portée par la Communauté de Communes Terre de Picardie et le SMITOM du Santerre, vous permet d'acquérir un composteur individuel à petit prix (20€) pour composter vos biodéchets directement chez vous.

Vous souhaitez réserver votre composteur ?

Contactez dès maintenant le SMITOM du Santerre au 03 22 78 60 69

Le compostage partagé

Vous résidez en appartement ou dans une maison sans extérieur ? Plusieurs composteurs partagés sont désormais accessibles à tous les habitants de Chaulnes. Pour participer rien de plus simple ! Triez vos biodéchets à la maison, en respectant les consignes de tri ci-dessous, et apportez les dans l'un des sites de la commune :

- Au niveau du parking de l'école – près des bornes à verre
- Rue Pierre et Marie Curie – en face des appartements.

Il s'agit de la première phase d'installation de composteurs partagés sur la commune, d'autres sites verront le jour en 2025.

Comment fonctionne un site de compostage partagé ?

Tous les sites sont équipés de grilles anti-rongeurs pour éviter toute intrusion. Toutes les semaines, un agent du SMITOM réalise un suivi pour apporter un complément de matière sèche aux biodéchets de la cuisine et veiller au bon fonctionnement des sites. Le compost ainsi produit sera utilisé par les services techniques de Chaulnes comme engrais pour le fleurissement de la commune.

LES CONSIGNES DE TRI POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ	
Je dépose	Je ne dépose pas
<p style="color: #4CAF50;">Épluchures de fruits et légumes Fruits et légumes abîmés, découpés Coquilles d'œufs broyées Marc de café (avec le filtre), sachets de thé Bouquets de fleurs fanées Restes de repas (riz, pâtes, pain, légumes...)</p>	<p style="color: #F44336;">Déchets verts (tontes et branchages) Viande et poisson Produits laitiers Coquilles de crustacés Sacs biodégradables Emballages, canettes, bouteilles...</p>



IMPORTANT : le compostage partagé est réservé aux biodéchets de la cuisine ! Les sites ne sont pas adaptés pour recevoir les déchets du jardin. Les tontes et branchages peuvent être compostés à la maison ou déposés en déchèterie.

MARCEL QUEYRAT, UNE VIE DÉDIÉE À LA TRANSMISSION DU DEVOIR DE MÉMOIRE

Ancien président du comité de Chaulnes du Souvenir Français, Marcel Queyrat vient de céder son fauteuil après plus de 50 ans dédiés à entretenir l'histoire du territoire et le devoir de mémoire.

Depuis plusieurs années il écrit des articles sur l'histoire de Chaulnes que nous retrouvons dans chaque bulletin municipal. Il vient de faire publier, par les éditions « Les Petits Ruisseaux » de Foucaucourt en Santerre, un livre dans lequel il les a rassemblés. Ce livre s'intitule CHAULNES de PICARDIE dans l'Histoire de France et a été présenté en mairie le 17 mai et au Forum des associations le 25 mai.

Il est possible de se le procurer au café du commerce à Chaulnes ou directement aux éditions « Les Petits Ruisseaux » 3 rue des Marats, 8340 Foucaucourt-en-Santerre.



ANNULATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ARTICLE 7 : Critères de sélection

5 critères d'appréciation ont été retenus et chacun sera évalué sur 10 points :

- Harmonie des couleurs,
- Ampleur du fleurissement,
- Originalité, diversité et choix des plantes,
- Entretien général (aspect des fleurs et des plantes),
- Choix des supports et contenants.



Pour participer au concours, les 5 critères cités ci-dessus devront être obligatoirement mis en place. Les membres de la commission s'autorisent à ne pas prendre en compte les inscriptions si cette partie du règlement n'est pas respectée.

Nous rappelons, ci-dessus, l'article 7 du règlement du concours des maisons fleuries. En effet cette année plusieurs inscriptions n'ont pas pu être prises en compte car cette partie du règlement n'a pas été identifiée lors de notre passage. Nous recensons également peu de participants à cette édition 2024. **Ce qui amène les membres de la commission à annuler ce concours.**

Chacun des participants entrant dans ce cas de figure recevra un courrier pour lui stipuler les critères manquants.

Il y a tout de même cinq adresses qui rentrent en totalité dans le cadre défini dans ce règlement. Ces personnes recevront un courrier leur indiquant la visite des membres de la commission pour la remise d'une récompense.

KERMESSE DE LA CRÈCHE

Le samedi 22 juin a eu lieu la kermesse de la crèche « Les Pipious » sur le thème du Far West !! Cette journée a été l'occasion de réunir quelques familles autour d'un barbecue et les enfants ont pu jouer au chamboule tout, à la pêche aux canards et aussi se faire maquiller ! Les parents ont pu découvrir les différentes activités réalisées par les enfants.



Office de la culture et des loisirs de Chaulnes



Samedi 14 septembre

Centre Socio Culturel
de Chaulnes



Soirée "FLUO" avec repas
Musique des années 80 à nos jours avec sono

Repas : 14 euros et 8 euros pour les -12ans

Apéritif
Jambon Frites sauce madère
ou
Assiette composée frites
Dessert



Mme Mréserve(nt)
..... Jambon frite
Assiette composée
..... Repas x 14 Euros
..... Repas x 8 Euros (enfant)
Total euros

Réservation et paiement (Impératif avant le lundi 9 septembre)
ATTENTION! Soirée privée et places limitées

COMITÉ DE JUMELAGE CHAULNES, SES ENVIRONS ET EDEMISSEN



Ne pas oublier l'Histoire...

Venus d'EDEMISSEN, ils étaient 57, dont Tobias Faust, nouvellement élu maire de la commune. Une quinzaine de collégiens et leur professeure de français étaient également du voyage... Avaient-ils emmené avec eux le soleil ? Qui, absent depuis longtemps nous a accompagné au cours de ce week-end.

Thierry Linéatte, le conseil municipal et les membres du comité de jumelage ont accueilli jeudi 9 mai leurs amis allemands pour célébrer ensemble le 55ème anniversaire de ce jumelage. Un « pot d'accueil » a été servi à la mairie.

Monsieur le maire de Chaulnes, dans un très beau discours, a rappelé l'importance des jumelages, l'importance de la relation franco-allemande, de l'amitié entre les peuples et surtout de l'importance du souvenir, l'importance de ne pas oublier l'histoire.

Monsieur le maire d'Edemissen a ensuite remercié



la municipalité de Chaulnes et les membres du comité de jumelage pour l'organisation de ce week-end et a remis à Thierry Linéatte, 2 gros albums de cartes postales qui affichent la commune avant, pendant et après la guerre.

Vendredi matin nous avons fait découvrir SAMARA à nos invités.

Après un pique-nique pris sur place, c'est vers St Leu et la cathédrale d'Amiens que nous nous sommes dirigés. Shopping pour les uns, visite de la cathédrale pour les autres ou encore petite pause en terrasse d'un café. Tous ces moments furent appréciés de tous, particulièrement par le maire d'Edemissen et des jeunes collégiens qui venaient en Picardie pour la première fois et qui ont pu admirer la ville et ses environs.



La matinée du samedi fut pour toutes et tous un moment intense et émouvant de recueillement aux cimetières militaires français de Lihons et allemand de Vermandovillers et Proyart.

Messieurs Robert Billoré à Lihons, Philippe Cheval à Vermandovillers et Jean-Claude Louvet à Proyart nous ont rappelé la violence des combats qui se sont déroulés sur le Santerre et le nombre impressionnant d'hommes tombés au combat.

« NE PAS OUBLIER » tel fut l'essentiel de leurs messages.

Les jeunes allemands et français ont déposé ensemble une gerbe dans chaque cimetière.

Nous nous sommes séparés, verre de l'amitié à la main offert par monsieur le maire de Proyart en la salle des fêtes de la commune.



L'après midi, les joueurs de pétanque s'en sont donnés à cœur joie sur les terrains de boules de Lihons. Toutes et tous en sont repartis avec une médaille en souvenir.



Nous nous sommes retrouvés au centre socio culturel de Chaulnes pour la traditionnelle soirée qui, chaque année, clôture notre week-end.

Thierry Linéatte a remis au maire d'Edemissen, à l'occasion de ce 55ème anniversaire du jumelage, un drapeau aux armoiries de la ville où figure notamment le château de Chaulnes.



Et puis, il a été offert à chacun et chacune des participants allemands et français un mug décoré du nombre 55 gravé entre les armoiries de nos communes respectives.



Avant de repartir dimanche matin, les personnes le souhaitant ont pu assister à l'office religieux qui a été célébré par l'abbé Dominique Lamarre et les deux pasteurs d'Edemissen.

Merci à la municipalité de Chaulnes et à la communauté de communes Terre de Picardie pour leurs soutiens financiers et logistiques nous permettant l'organisation de ces rencontres vitales pour la vie et la continuité de notre jumelage.

Faut-il aussi vous indiquer, que n'hésitant pas à faire 1400 km pour répondre à l'invitation de la commune de Lihons, la fanfare MUSIKVEREIN d'Edemissen s'est produite le samedi 8 juin lors du « Festilihons ». Ils sont arrivés le vendredi soir

et sont repartis dimanche matin. Leur participation à ce week-end musical est une des preuves du dynamisme de notre jumelage et de son importance pour tous ses membres tant Allemands que Français.



Si vous souhaitez nous rejoindre pour vivre ces moments de convivialité vous pouvez contacter :
Marie-Françoise AVEZ au 06 86 34 33 51
Line GANCE au 06 79 41 35 77

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang de Chaulnes vous souhaite de bonnes vacances, et vous prie de noter dans vos agendas la date de la prochaine collecte :

Le 25 novembre 2024,
 Salle St Didier de 15 à 18 h.

Vos dons sont précieux, notamment pendant cette période de vacances.

A très bientôt.
 La Présidente
 Mme BEULQUE Marie-Aimée

RANDO CHAULNES

Bonjour à toutes et à tous.
 Que s'est-il passé au sein de notre club depuis le dernier bulletin municipal ?

Du 03 au 05 mai : un groupe de marcheurs a pu profiter de la Côte d'Opale, malgré une météo pas toujours favorable, ce week-end a ravi les participants, qui sont prêts à recommencer l'expérience en 2025.



Le 25 mai : vous avez pu nous rencontrer sur notre stand au forum des associations. Idéalement placé, nous avons profité d'animations proposées par l'école de musique de Lihons. Ce fut une belle réussite.

Le 20 juin : une soixantaine de marcheurs a participé à la 3^{ème} édition de notre journée champêtre à Etinehem.

Au menu, des randos, un repas champêtre, un tournoi de pétanque, des rires et de la convivialité, le tout dans la bonne humeur.



Adhérez à notre club, c'est la certitude d'avoir accès à toutes les activités proposées :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé
- Le dimanche, c'est randonnée

Vous vous posez encore des questions,
appelez au 07 66 55 31 00, ou feuillotez le magazine des
Marcheurs en ligne : Ou visitez notre site :



BABYFOOT SANTERROIS

Mai 2024 :
Participation au forum des associations de la commune de Chaulnes. Le football de table est ouvert à tous et à toutes, c'est une activité tendance, originale et surtout conviviale.



Jour d'ouverture :

Vendredi de 17h45 à 19h45

Renseignements :

Michaël DENIS, Président
babyfootsanterrois@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS

Le Poker Club Chaulnois fête cette année sa dixième année. Le club compte une vingtaine de joueurs et se réunit un samedi soir par mois à partir de 18h.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux adhérents en sachant que la nouvelle saison du Club a démarré le 20 juillet 2024 pour une adhésion annuelle de 60 euros.

Il est également possible de participer à une soirée découverte pour un montant de 5 euros.

Les prochains tournois se dérouleront à la salle Saint-Didier les 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 23 novembre et 21 décembre 2024.

Les dates pour l'année 2025 seront définies en fin d'année.

Le Président du Poker Club Chaulnois

Pour tout renseignement :

Veillez contacter Gavroche au téléphone ou par sms au :
06 23 83 28 05.

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Audition de la classe de batterie, des ateliers Musiques Actuelles et Jam samedi 13 avril au café de Foucaucourt.



L'atelier Musiques Actuelles et l'orchestre de l'école lors du Festilihons volume 4, les 7, 8 et 9 juin.



La chorale au Forum des associations le 25 mai à Chaulnes.



Envie de rejoindre notre association ? Dès la Petite Section et sans limite d'âge.

Disciplines enseignées :

Flûte traversière, clarinette, cor d'harmonie, trombone, tuba, batterie, percussions, piano, orgue, guitare classique et électrique, basse, accordéon.



Pratique collective :

Formation musicale, éveil musical, chorale, classe d'orchestre, atelier musiques actuelles.



Site internet : <http://emhp.fr.gd>

Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons

JUDO CLUB

Le Judo Club Chaulnois a ouvert, à tous, son dojo au mois de juin. Cette opération a connu un véritable succès. Les professeurs et les judokas ont pu initier les 53 futurs judokas qui sont venus pour découvrir ce sport sur les 5 cours dispensés par semaine. Le 14 juin dernier, nous avons célébré nos 4



nouvelles ceintures noires, Sarah, Gabriel, Lorik et Mattéo. Ils ont enchaîné 32 combats. Bravo les jeunes.



Petit clin d'oeil à Marylou Lenglet, après de nombreuses années dans le club en tant que pratiquante, jusqu'à l'obtention de sa ceinture noire. Marylou a ensuite été professeure du cours des babies. Elle a décidé de partir pour de nouvelles aventures. Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons une très belle continuation. Merci Marylou !

Nous avons pu retrouver sur le tatami ce mois de juin les personnes qui ont montré un intérêt pour notre sport lors du forum des associations, organisé par la Mairie de Chaulnes le 25 mai dernier. Nos judokas ont fait de très belles démonstrations tout au long de la journée. Ils se sont succédés pour animer notre stand.



A la rentrée, dès le mois de septembre, nous nous retrouverons dans le gymnase de l'école de Chaulnes pendant que notre Dojo se refait une beauté. Les professeurs, Hervé Boidin et Maëva Ragot seront au rendez-vous pour vous apprendre et vous perfectionner dans cette discipline. Nous

accueillerons, avec plaisir, en tant que professeur, Elies Ragot.

Restez connectés, nous communiquerons sur la date de reprise en septembre et les horaires, sur notre page Facebook (les jours et horaires des entraînements risquent d'être modifiés en attendant de retrouver le dojo).

Venez nous rejoindre !



Pour tout renseignement :

Notre page Facebook : @JudoClubChaulnes

Par mail : judo.chaulnes@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Trimestre plutôt chargé pour la chorale en Santerre avec la préparation du concert de Licourt fin avril puis le Forum des Associations fin mai suivi en juin du concert de Vauvillers puis du concert de Fleury (près de Conty)... Nous pourrons ensuite fêter la fin de l'année « chorale » et profiter des grandes vacances pour nous refaire une bonne voix.

Concert dans l'église de Licourt le 20 Avril :

Certes la chaleur n'était pas au rendez-vous... il a fallu chauffer l'église, mais les chansons nous ont donné un peu de chaleur et de joie ainsi qu'au public nombreux venu nous applaudir.

Beau concert suivi d'une collation bien appréciée, encore merci à la commune de Licourt qui sait bien recevoir.



Forum des associations Chaulnes le 25 mai :

Une bonne idée de la municipalité qui nous a permis de contacter de nouvelles personnes... peut être de nouveaux



choristes à la rentrée. Ce fut très positif et convivial.

Concert à Vauvillers le 15 juin :

Malgré la pluie et le froid un public nombreux pour notre concert d'été le samedi soir de la fête au village. Ce fut un concert très réussi et notre cheffe de chœur était particulièrement satisfaite de notre prestation ainsi que tous les spectateurs qui nous ont chaudement félicités...



Avec Madame le Maire de Vauvillers

Concert à Fleury, près de Conty le 23 juin pour fêter la musique avec le groupe Pourquoi Pas !

Nous avons la même cheffe de chœur et avons décidé de chanter ensemble pour la fête de la musique, ce qui fut fait. Quel plaisir de chanter avec eux et de présenter ce que nous avons appris avec Nathalie. Deux groupes de choristes très différents mais réunis par le plaisir de chanter ensemble pour la joie de tous.

Ce fut une belle journée qui s'est terminée autour du verre de l'amitié et de quelques douceurs...

Place aux vacances, avant de nous retrouver tous en septembre pour chanter ensemble.

Reprise des répétitions le :

Mardi 03 septembre.

Salle St Didier à 19h30.

Pour les anciens choristes et les nouveaux que nous aurons le plaisir d'accueillir.

CYCLO CLUB CHAULNOIS

... Porter les couleurs de Chaulnes lors de nos nombreuses sorties...

Découverte Club

Le 20 avril, nous avons ouvert le club pour une balade cyclo gratuite, ouverte à tous.

Malheureusement, peu de participants de Chaulnes et de ses environs se sont joints à nous.



Séjour à Figanières

4 cyclos Chaulnois ont participé à un séjour à Figanières dans le Var du 27 avril au 4 mai afin de découvrir les

Gorges du Verdon avec des paysages sublimes, magnifiques, époustouflants... « *Pas assez de mots pour décrire ce que nous avons vu.* »

...Un périple de 530 km pour 8 000 m de dénivelé +. Bravo à eux !



Mai à vélo

Mai à Vélo est un événement national qui se déroule partout en France pour promouvoir le vélo sous toutes ses formes et pour encourager son utilisation comme mode de vie sain et durable.

Nous avons organisé une sortie gratuite, ouverte à tous. Cette balade en vélo, nous a permis de découvrir les vergers de Fresnes Mazancourt. Nous

avons été reçus par Monsieur Vanoye qui nous a fait visiter son exploitation. Nous le remercions vivement pour son accueil. Chaque participant a apprécié cette découverte du territoire local.



Forum des associations

Le Cyclo Club Chaulnois a participé au Forum des associations à Chaulnes le 25 mai. Cette action a permis de répondre aux questions des personnes souhaitant découvrir le cyclotourisme, de faire connaître notre club, mais également d'échanger avec les différentes associations chaulnoises.



La Randonnée Chaulnoise

Pas de chance pour la troisième année consécutive, la météo n'était pas favorable le 16 juin pour la Randonnée Chaulnoise. Toutefois, nous avons accueilli 80 participants qui ont profité de nos 3 parcours « Route » fléchés de 30, 65 et 90 km et d'un parcours « Marche » de 10 km. Comme l'an dernier, nous avons proposé un parcours encadré pour les personnes souhaitant être accompagnées.

Nous avons terminé cette journée par un repas en commun fourni par la Maison Millau que nous remercions pour la qualité du buffet et leur savoir-faire.



Sur les routes de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise

Nos sorties sont variées. Depuis le mois de mars, nous nous sommes rendus dans les différentes randonnées organisées dans la Somme (Doullens, Fouilloy, Méaulte, Ham, L'Etoile, Péronne), dans l'Aisne (Crépy sous Laon, Gricourt, Morcourt, Fargniers) et dans l'Oise (Bailleval). C'est une façon de découvrir notre région en se promenant.

Agenda

Samedi 28 septembre – Découverte Club 2, gratuite et ouverte à tous pour vous faire découvrir la pratique du cyclotourisme sur des parcours adaptés à chaque participant. Rendez-vous à 13 h 30, Place de la mairie. Port de casque obligatoire pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

*CyCloCément,
Le Président, Daniel REMY*

À vélo tout est plus beau !

Pour tous renseignements : 06.84.17.28.11

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Les manifestations à venir :

Dimanche 11 août :
Centre socio culturel :
20^{ème} Bourse Militaria de 8h à 16h.
Parking du centre socio-culturel :
Réderie (1 € le m).
Buvette et restauration.
(Voir affiche)

Samedi 14 septembre :
Centre Socio Culturel
Soirée Fluo (avec repas)

Samedi 5 Octobre :
Centre Socio Culturel
Festival Overdrive
(Voir affiche)

**Samedi 12 et
Dimanche 13 octobre :**
Centre Socio Culturel
2ème Salon du bien être
Samedi : 14h-18h
Dimanche : 10h-18h

**Samedi 26 Octobre et
dimanche 27 Octobre :**
Tattoo
(Voir affiche)

Samedi 2 Novembre :
Soirée halloween.
Renseignements à venir.

Retrospectives :

Samedi 27 avril, la représentation théâtrale proposée par la Compagnie 22H22 de Bordeaux, composée entre-autre de Margaux Lebrun qui a grandi à Chaulnes, a remporté un succès mérité. Plus de cent personnes étaient présentes. Nous souhaitons un bel avenir à cette troupe.





Samedi 4 mai, le rassemblement motos organisé par des élèves du lycée agricole de Péronne. Quel élan de générosité de la part de Camélia, Elisa, Mélinda, Elodie, Ambre

et Lorena. Entourées des membres de leur famille et de l'équipe de L'OCLC un chèque d'un montant de 1654,32€ a été envoyé à la ligue contre le cancer.

Samedi 18 et dimanche 19 mai :

Faible fréquentation du public à la Convention Culture Japonaise malgré la qualité de la manifestation.



Samedi 25 Mai :

Forum des associations : À la demande du président du Baby-foot chaulnois Mikael Denis et avec l'aide de Anne Lebrun-Merlin, maire adjointe, 22 associations chaulnoises se sont retrouvées : Les Petits Ruisseaux, Souvenir Français, Rando Chaulnes, Danse de salon, AAE Chaulnes,



Cœur d'Hommes, Ecole de musique, Club de modélisme, William and Co, Comité de jumelage, Badminton/ Longue paume, Crèche, Don de sang, Cyclo club Chaulnois, OCLC, Judo, Babyfoot, Fugu, Chorale.

De nombreux visiteurs ont découvert ou redécouvert le tissu associatif chaulnois.

Samedi 15 Juin, tremplin musical JE ME VOYAIS DÉJÀ : « la compétition annuelle » a rassemblé 11 groupes pour 2 catégories (voir le tableau de classement ci-dessous).

Pop Rock Overdrive	Métal
<ol style="list-style-type: none"> 1. Bloom 2. 49/3 3. The Dirt 4. Silent Wind 5. The Special Man 6. The Raimbow 	<ol style="list-style-type: none"> 1. No sleep Till Dawn 2. Progress 1. Mind Collapse 4. RB Band 5. Bited Kat



En prélude un marché artisanal a rassemblé une quinzaine de stands. Le mini feu d'artifice a été annulé, « météo oblige ».



Contactez l'OCLC :

facebook - 03.22.83.96.88 - oclchaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Les Chaulnois dominent le tournoi fédéral 2024

Organisée par le comité départemental de l'Oise sur le terrain de Rollot, les chaulnois continuent de dominer cette rencontre annuelle et présentent 2 équipes en finale.

Les minimes terminent premiers de leur poule qualificative et ont disputé la finale contre l'équipe de BEHP, finale très serrée qui a vu la victoire de Chaulnes sur le score 7 à 5.



Les équipes récompensées

Chez les juniors, Chaulnes faisait partie des favoris mais n'avait pas le meilleur tirage lors du deuxième match de leur poule, ils jouaient contre une équipe composée des clubs de Biaches, Barleux, Terrey et Estrées Mons. La rigueur et le sérieux



L'équipe juniors

leur permettent de remporter ce match 6/0 et d'accéder à la finale.

Finale remportée sur le score de 7/1 contre une équipe composée des juniors de BEHP, Rosières et Mery.

Ils reçoivent le trophée annuel (photo ci dessus) mais également la médaille offerte par la présidence de la république.

Bravo à tous les participants.

CHAULNES

Dimanche 18 AOUT
ESPACE PAUMISTE JEAN BERNARD
CHAMPIONNATS DE FRANCE 2/2
A PARTIR DE 8H30

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

■ GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : **Football**

Lieu : Stade, rue de Nesle

Président : Jérémy Da Costa

Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

BOULE LYONNAISE CHAULOISE

Activité : **Jeu de boules**

Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas

Président : Thierry Gallais

Tél : 06 38 86 19 12

Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULOIS

Activité : **Cyclotourisme**

Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France

Président : Daniel Remy

Tél : 06.84.17.28.11

Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULOIS

Activité : **Judo**

Lieu : Dojo, impasse du gymnase

Présidente : Morgane Thébaud

Tél : 06 74 11 09 20

Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Impasse du gymnase

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 13 59 29

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière. Terrains couverts, rte d'Hallu.

Président : Dimitri Flament

Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : **Randonnée pédestre**

Lieu : Départ de Chaulnes

Président : Jacky Declercq

Tél : 07 66 55 31 00

Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : **Chasse**

Lieu : Chaulnes

Président : Bruno Grogner

Tél : 06 03 42 08 79

MÉMOIRE.FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : **Petite enfance**

Lieu : Rue Poulin

Président : Mickaël Delavenne

Tél : 03 22 83 97 74

Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Mairie de Chaulnes

Présidente : Nadège Latapie-Copé

Tél : 03 22 83 80 80

Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Canton

Président : Robert Darras

Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : **Accueil de loisirs, danse...**

Lieu : École (pour le centre)

Présidente : Séverinne Duquenne

Tél : 06 31 55 94 51

Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : **Aide, distribution, etc...**

Lieu : 36, avenue Roger Salengro

Président : Michel Brunoy

Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : **Collecte de sang**

Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Aimée Beulque

Tél : 06 23 04 70 47

Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : **Relais mémoriel et historique**

Lieu : Terre de Picardie

Président : Marcel Queyrat

Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : **Football de table**

Lieu : Route d'Hallu, local n°4

Président : Michaël Denis

Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Thérèse Cattani

Tél : 03 22 83 98 90

Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : **Activités diverses**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Thérèse Denorme

Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : **Aéromodélisme**

Lieu : Terrain rue du chemin de fer

Président : Luc Rigaux

Tél : 07 52 03 98 82

Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : **Danse**

Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin

Président : Claude Merlin

Tél : 07 68 32 12 73

Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : **Balades moto**

Lieu : Région

Président : Laurent Jérôme

Tél : 06 07 23 91 76

Mail : lolo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULOIS

Activité : **Jeu de cartes**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Président : Dominique Gérard

Tél : 06 23 83 28 05

Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons

Président : Robert Billoré

Tél : 06 17 59 85 88

Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : **Musique et chant**

Lieu : Chaulnes

Président : Grégory Devaux

Tél : 06 82 96 17 85

Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : **Marché**

Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes

Président : Joshua Potel

Tél : 06 59 75 45 27

Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : **Manifestations diverses**

Lieu : 15A, rue de la sablonnière

Président : Arnaud Noblécourt

Tél : 03 22 83 96 88

Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE

Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)**

Lieu : Chaulnes et Edemissen

Présidente : Marie-Françoise Avez

Tél : 06 86 34 33 51

Mail : benoit.gance@sfr.fr

Salade Chopska

INGRÉDIENTS : (pour 4 personnes)

- 4 tomates.
- 1 concombre.
- 1 oignon rouge.
- 250 g de fêta.
- 5 cuillères à soupe d'huile d'olive.
- 5 cuillères à soupe de vinaigre.
- Sel et poivre.

PRÉPARATION :

1. Épépinez les poivrons. Coupez-les en cubes.
2. Pelez le concombre, épépinez et coupez-le en dés. Coupez également les tomates (enlevez les graines des tomates afin qu'il y ait moins d'eau).
3. Placez le tout dans un saladier. Épluchez les oignons et hachez-les.
4. Coupez la fêta en dés, puis l'ajouter dans le saladier.
5. Arrosez le tout avec l'huile d'olive et le vinaigre. Salez, poivrez.
6. Placez au minimum 30 min au réfrigérateur.




MARCHÉ de CHAULNES

2024

PLACE DE
LA MAIRIE

Le 2^{ème} Dimanche de chaque mois
de 8h30 à 12h00

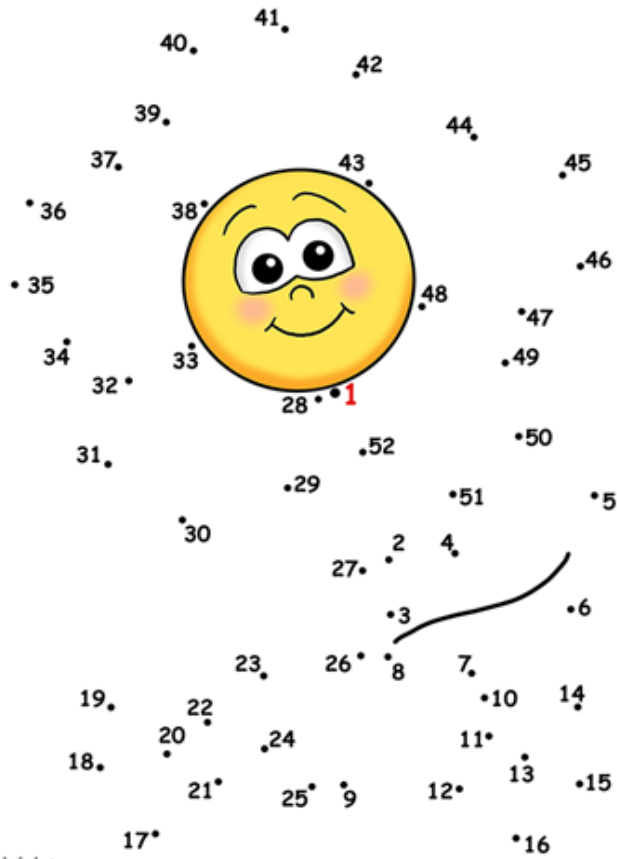
 Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

- 11 Août** **Le miel**
M. JEAN-LUC COSTE
- 08 Septembre** **L'andouille**
M. VAN COPPENOLLE - M.
VERMEERSCH (boucher charcutier
traiteur de Roisel)
- 13 Octobre** **Les vendanges**
M. POUPARD
(vins Pays de la Loire)
- + La bourse aux plantes

Produits et Saveurs du Terroir

Relie les points de 1 à 52



lululataupe.com

Sudoku

	7	5		1			9	8
	1	8				6		4
2				8				7
5			1		2	4		
4	9	6						
			6				7	3
			5		9	8		
7	5	4			3	1		
9	8		4		1	7		

LE DUC DE CHAULNES AMBASSADEUR DE LOUIS XIV

Le pape Alexandre VII mourut en 1667.

Les intrigues pour sa succession ne manquèrent pas. Louis XIV soutenait la candidature du cardinal Giulio Rospigliosi, secrétaire d'État du défunt pape.

À cette époque, écrit Philippe Erlanger, « la France... se trouvait à la tête des nations comme l'Espagne s'y trouvait en 1560, mais ce n'était pas le Français qui servait de modèle, qui donnait le ton, c'était son roi. Louis XIV allait imposer une marque personnelle, un goût, une conception des choses à ses sujets, aux autres pays, à son siècle tout entier. »

Pour soutenir son candidat, le roi envoya à Rome Charles d'Albert d'Ailly, troisième duc de Chaulnes. Charles avait succédé à son père, Honoré et à son frère aîné, Henri-Louis, en 1653. Né en 1625, probablement à Amiens, il avait pour parrain le duc de Buckingham et pour marraine Henriette, reine d'Angleterre et soeur de Louis XIII*. Sa femme, Elisabeth Le Féron, était l'amie de la marquise de Sévigné.

Charles, lieutenant des cheveu-légers de la Garde du roi, était réputé pour la finesse de son esprit et ses pairs n'hésitaient pas à recourir à ses services pour dénouer des affaires embarrassantes. Il aimait les repas plantureux et le faste si bien qu'avec le temps, il devint énorme. Le mémorialiste Saint-Simon le décrit ainsi en 1691 : « C'étoit, sous la corpulence, l'épaisseur, la pesanteur, la physionomie d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus adroit à prendre et à pousser ses avantages avec tout l'agrément et la finesse possible jointe à une grande capacité et une grande réputation de la plus exacte probité... »

Lors de cette première mission diplomatique, Charles est âgé de 42 ans. Il n'est certainement pas aussi « enveloppé » que le dira plus tard Saint-Simon mais il fait déjà preuve de cette vivacité intellectuelle et de cette finesse d'esprit appréciées de son entourage.

Depuis Grégoire X (1274) et le concile de Lyon, les cardinaux devaient se réunir en conclave (du latin cum clave, à clé) c'est-à-dire que les électeurs et leurs domestiques étaient enfermés dans un site clos et qu'il leur était interdit de communiquer avec l'extérieur jusqu'à ce que le nouveau pape fut élu. C'était du moins le principe...

Régulièrement, Charles, depuis son arrivée à Rome, informait par courrier Jean-Baptiste Colbert, secrétaire d'État de la Marine et de la Maison du Roi: « Vous verrez par la lettre au roi l'estat de nos affaires qui nous menacent d'une grande longueur qui est fâcheux à tout le monde, mais particulièrement à plusieurs de MM. les cardinaux, par les despenses extraordinaires que cela leur cause. Par cette raison, ceux d'Espagne ont mil escus en entrant dans le conclave »



Charles d'Albert D'Ailly

Evidemment, les rapports avec le représentant de l'Espagne n'étaient pas excellents : « Ce qui me resjouit entre nous, le plus, c'est de voir marcher l'ambassadeur d'Es-

pagne, non pas seulement en ambassadeur, mais avec une manière de garde de vingt ou trente officiers refformés, qui, marchant armés, ne font point de peur à mon petit incognito, non plus que ses grandes unions ne m'en font pas aussy dans le conclave. » (A Rome, les représentants de la France auprès du Saint-Siège, sont depuis 1635, les invités de la puissante famille Farnèse dans leur magnifique palais, aujourd'hui demeure de l'ambassadeur de France).

Le cardinal Rospigliosi fut élu le 20 juin 1667 et prit le nom de Clément IX. Son pontificat ne dura que deux ans et demi ; il mourut le 9 décembre 1669. Charles, bien que devenu entretemps gouverneur de la Bretagne, retourna à Rome en qualité de ministre plénipotentiaire. Le conclave, chargé de choisir le successeur, peina encore plus à se départager. Réunis à partir du 20 décembre, les 62 électeurs, embarrassés par la rivalité entre la France et l'Espagne, siégèrent pendant quatre mois. Les débats, les négociations, les promesses, allèrent bon train, mais aucun candidat n'obtint les 42 voix nécessaires. Le

duc de Chaulnes tenait toujours Colbert informé, lui demandant des instructions. Finalement, on eut recours à une vieille coutume en choisissant un cardinal âgé ce qui promettait, en principe un pontificat bref.

C'est ainsi que, le 29 avril 1670, par 59 voix, fut élu le cardinal Altieri âgé de 69 ans. Il tenta de refuser, évoqua son âge et son manque d'expérience puis il s'inclina et devint pape sous le nom de Clément X.

Emilio Altieri était né à Rome en 1590. C'était un homme bon, humble, doté, malgré son âge d'une grande capacité de travail.

Au début de son pontificat, il se montra favorable à la France. Lorsque les armées de Louis XIV envahirent la Hollande et remportèrent les premières batailles, le pape se réjouit de ces victoires d'un souverain catholique sur le bastion du protestantisme. Il lui adressa même des félicitations. Mais par la suite, les destructions commises par les armées françaises l'incitèrent à lui faire des remontrances**. Il exigea même d'être représenté lors des négociations qui aboutirent à la paix de Nimègue.

Le duc de Chaulnes fut impliqué dans ces négociations.

Qu'était-ce que cette guerre avec la Hollande, pays qui, au temps de Louis XIII et Richelieu, était un allié de la France ?

Après la mort de Richelieu (1642) puis de Louis XIII l'année suivante, la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, devenue régente, avait choisi comme principal ministre l'élève de Richelieu, Mazarin, qui fut le parrain du jeune roi. Au lendemain du décès de Mazarin, Louis XIV décida d'assumer pleinement ce qu'il appelait « son métier de roi » ; il n'y eut plus de « principal ministre ».

Pour tenter de mettre fin à la guerre avec l'Espagne, la France avait signé avec celle-ci le traité des Pyrénées en 1659 et le jeune Louis XIV avait épousé l'une des filles du roi d'Espagne Marie-Thérèse. Il fut entendu que la France

conservait l'Artois et le Roussillon conquis pendant la Guerre de Trente Ans mais que Marie-Thérèse, devenue reine de France renonçait à ses droits sur ce qui restait des Pays-Bas espagnols.

En 1665, Louis décida de réclamer à l'Espagne « les biens de l'Infante d'Espagne », son épouse, devenue reine de France, c'est-à-dire les Pays-Bas espagnols. Bien entendu, le roi d'Espagne refusa. Une armée, commandée par Turenne entra en Flandre. Mais ces mouvements de troupes inquiétèrent l'Angleterre et la Hollande qui, avec la Suède formèrent une triple alliance pour demander à la France de cesser son offensive; Louis XIV dut accepter le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668 qui lui permit quand même d'annexer à la France une dizaine de villes espagnoles dont Douai, Lille et Charleroi.

Louis aimait la gloire, les armes et le pouvoir absolu. En outre, il estima que la Hollande l'avait trahi. Mais il poursuivit aussi la politique de ses prédécesseurs visant à éloigner Paris des menaces d'invasion en reculant les frontières nord de la France.

« Louis XIV, forcé de rester quelque temps en paix, continua, comme il avait commencé, à régler, à fortifier et embellir son royaume. » comme l'écrit si bien Voltaire dans son « Siècle de

Louis XIV ». Mais cela ne l'empêchait pas de laisser « mûrir son grand dessein de conquérir tous les Pays-Bas, et de commencer par la Hollande. » Par d'habiles manœuvres diplomatiques aidées de versements de subsides, il brisa la triple alliance en convainquant l'Angleterre de se rapprocher de la France. Puis il obtint la neutralité de la Suède.

En mars 1672, des navires anglais attaquèrent un convoi hollandais dans la Manche. Ce fut le début de la Guerre de Hollande. Après avoir longé le Rhin, deux armées sous le commandement de Turenne et Condé, envahirent le pays.

Le jeune Guillaume, prince d'Orange, qui avait pris le pouvoir en Hollande organisa la lutte contre l'envahisseur et parvint à trouver des alliés : l'électeur de Brandebourg, l'Espagne, l'Empereur du Saint-Empire Romain Germanique qui obligèrent Louis XIV à faire face à l'Est. Les



Clément X

Hollandais, pour empêcher les Français de prendre Amsterdam, ouvrirent les écluses et brisèrent leurs digues, inondant les plaines. Cependant les Français prirent Maastricht. C'est lors de l'assaut final que le commandant des mousquetaires, Charles de Batz de Castelmoré, autrement dit d'Artagnan trouva la mort.

Malgré la coalition formée contre eux, les Français parvinrent partout à repousser les armées ennemies et même à progresser ; on se battit dans le Roussillon, dans le Palatinat, en Alsace, en Westphalie, en Flandre, sur terre et sur mer. La Suède entra en guerre au côté de la France et subit des échecs. L'Angleterre changea de camp...

A partir de 1675, Louis XIV songea plus à conforter ses conquêtes qu'à en acquérir de nouvelles. Au printemps de cette année, des pourparlers s'engagèrent à Cologne. Le duc de Chaulnes y représentait le roi. Compte tenu du nombre des belligérants, les échanges diplomatiques étaient complexes ; tous n'avaient pas les mêmes intérêts, certains étaient pressés, d'autres disposaient de tout leur temps. Les Français étaient trop fiers de leurs premières victoires et les Hollandais trop rassurés par leurs nouvelles alliances pour faire des concessions. Les conversations, commencées en juin durèrent jusqu'à la fin du mois de novembre. Cependant, les parties engagées parvinrent à un accord : celui de se revoir l'année suivante, à Nimègue***. Les véritables négociations commencèrent au cours de l'été 1676.

Français et Hollandais signèrent le traité de Nimègue le 10 août 1678. Le traité entre la France et l'Espagne fut conclu le 17 septembre et la paix avec l'empereur le 6 février 1679.

Ce traité était avantageux pour la France : l'Espagne lui céda la Franche-Comté et de nombreuses villes comme Saint-Omer, Aire, Cambrai, Valenciennes, Ypres... En outre, la Lorraine finit par lui revenir. Par ailleurs, Louis obtint que les régions perdues par la Suède lui soient rendues. La Hollande, de son côté récupéra la totalité de ses territoires.

Ce ne fut pas la dernière mission diplomatique du duc de Chaulnes. Le pape Innocent XI étant décédé le 12 août 1689 (le pontificat de Clément X s'était achevé le 22 juillet 1676), Louis XIV lui demanda de retourner à Rome pour favoriser la candidature du cardinal Piétro Ottoboni mais pas seulement (à suivre).

Marcel Queyrat
Ancien président cantonal du Souvenir Français.

Notes :

* Le 7 juin 1625, Henriette, soeur de Louis XIII, qui venait d'épouser le roi d'Angleterre par procuration et rejoignait son mari à Londres, fut accueillie somptueusement à Amiens par le premier duc de Chaulnes, alors lieutenant général de Picardie. Devenue reine d'Angleterre, elle était accompagnée de sa mère, Marie de Médicis et de sa belle-soeur, Anne, reine de France. Le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, faisait partie de sa suite.

** Il y avait d'autres sujets de conflit entre Louis XIV et la papauté. J'y reviendrai.

*** Nimègue est une ville hollandaise que les Français avaient prise dès la première année de la guerre. Le duc de Chaulnes, rappelé en Bretagne où couvait une révolte fiscale, avait dû quitter précipitamment Cologne. Le lecteur se souvient que le duc était gouverneur de Bretagne. Le 13 décembre, depuis Vitré, il adressa à Colbert un rapport sur ce sujet.

Bibliographie :

- « Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV » Collections numériques de la Sorbonne.
- « Lettres de Madame de Sévigné » La Pléiade. Gallimard. 1953.
- « Dictionnaire amoureux de la diplomatie » de D. Jouanneau. Plon. 2019.
- « Les Guerres de Louis XIV » de J. A. Lynn. Perrin. 2010.
- « Dictionnaire des papes » d'Yvan Gobry. Flammarion. 2013.
- « Le Siècle de Louis XIV » de Voltaire. Garnier-Flammarion. 1966.
- « Louis XIV » de J.-C. Petitfils. Perrin. 1997.
- « Idées et moeurs au temps des rois » de P. Erlanger. Flammarion. 1969.
- « Chaulnes de Picardie » de M. Queyrat. Les Petits Ruisseaux. 2024.

FESTIVAL OVERDRIVE

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

CENTRE SOCIO-CULTUREL DE CHAULNES 80320

ORION

(Tribute to métallica)

A METALLICA EXPERIENCE



RED BEANS & PEPPERSAUCE

BODYGEEZ

LARGER THAN LIFE

MIHALIS

OFF STAGE

BLOOM

Prévente 15 euros

Sur place 20 euros

ouverture des portes 14h